Postulat

Conformément à notre règlement nous vous soumettons ce postulat:

Commission consultative d'intégration des étrangers

Photographie de la population

A fin 2007 ,Crissier comptait 7152 habitants, dont une population suisse de 3916 personnes et une population étrangère de 3237 personnes (~ 45%) en provenance d'env. 100 pays comme mentionnés dans le rapport de gestion pages 93 et 94.
La population enfantine en âge de scolarité comptait 972 enfants dont 52,3% de nationalité suisse et 47,7% enfants de nationalité étrangère.

L'intégration

La notion d'intégration des étrangers désigne un processus d'adaptation mutuelle, aux niveaux individuels et collectifs, des populations suisses et étrangères. Le dictionnaire en donne la définition suivante: "**Opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité ou un groupe**". Elle implique la participation à la vie économique, social, culturelle et politique. Il ne s'agit pas d'un alignement unilatéral des étrangers à une sorte de moule helvétique qui nierait les racines et références identitaires multiples des populations en présence, mais d'un ajustement réciproque et permanent des uns et des autres. A l'inverse, on peut aussi décrire l'intégration "en creux" comme le fait de ne pas vivre dans son quotidien de situations discriminatoires.
A l'évidence cependant, **la notion d'intégration est fortement subjective**, des individus pouvant vivre des situations identiques et se sentir intégrés ou exclus.

L'intégration dans notre village

Traditionnellement et ceci depuis déjà de nombreuses années, le village de Crissier ne fait aucune différence dans le traitement de ses habitants en fonction de la nationalité . Des infrastructures communales sont mises à disposition des associations qui le demandent. (ex.: club sportif, association culturelle etc.).
Crissier participe également financièrement à la gestion du service jeunesse qui fait un travail énorme et, entre autres, donne un soutien et accompagnement à l'intégration aussi bien des jeunes que de leurs parents.
La Municipalité et ses partenaires sont à l'origine ou ont favorisé, au niveau scolaire, la création de classes d'intégration pour les étrangers. Ainsi nous avons des classes d'accueil pour les enfants allophones (100% étrangers) et des classes de développement à majorité d'élèves étrangers (68,75%). Pour info en CIN/CYP,CYT et VSO la relation Etr/CH est de 45,4-54,6% en VSG/VSB d'env. 34 - 66%. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, certains "étrangers" en particulier les 2ème et 3ème génération pourraient être considérés comme CH.
Un soutien, y compris financier, est apporté à des associations d'étrangers. La fête multiculturelle "FestiCrissier" est subventionnée par la commune.
Dernièrement grâce à la nouvelle constitution vaudoise, plusieurs personnes d'origine étrangère ont intégré les rangs de nos partis politiques
Il existe à Crissier quelques associations de ressortissants étrangers organisées et identifiées comme telles. Mais c'est souvent **à l'échelon régional ou cantonal** que ces associations sont constituées. Au cours des dernières années plusieurs communes

vaudoises se sont attachés à réfléchir sur leur politique en matière d'intégration en traitant parfois également celui de la naturalisation.
A Lausanne, en réponse à une motion, la Municipalité a présenté au Conseil communal en juin 2003, un rapport complet sur la "Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés". Ce document dépasse le strict cadre de l'intégration des étrangers puisqu'il touche également aux divers aspects liés à la naturalisation.
La politique lausannoise en matière d'intégration se manifeste également par le biais des subventions versées à des institutions actives en matière de formation élémentaire des adultes, de cours de français, de lieux d'accueil et d'échanges pour femmes immigrées, de consultations et d'accompagnement aux travailleurs étrangers , etc.

Il va s'en dire qu'une intégration **ne peut pas** être envisagée que par le biais des prestations proposées par les autorités. L'accès à cette intégration doit être également le **reflet d'une volonté personnelle de participer aux activités d'une communauté**. Ainsi nos multiples et dynamiques sociétés locales offrent un large éventail de possibilités tant dans le domaine de la culture, des loisirs que du sport.

Quelle est la position de la Municipalité ?
Nous savons que la Municipalité a dans ses objectifs de favoriser l'intégration des étrangères et étrangers et qu'elle a aussi pris acte des demandes formulées lors de divers conseils communaux.
A notre connaissance la municipalité n'a jamais été alertée par ses services pour l'apparition de phénomènes de type ghetto comme il en existe malheureusement ailleurs. La structure socio-professionnelle de notre population et le profil à tendance résidentiel de notre commune la préservent sans doute d'un tel phénomène. Sans doute son engagement à travers le service de jeunesse, son soutien financier a des initiatives comme la fête multiculturelle et l'apport permanent et répétitif qu'elle donne aux associations et clubs (sportifs et autres) y est pour quelque chose comme sa contribution à "Français en jeux".
Quelques **partenaires locaux** pour un dialogue axé sur la commune **existe** et le contact est établi. (p. ex. Villa Mea, Garcia Lorca etc.) Si la Municipalité n'a pas de rapports particuliers avec la population étrangère, son service de jeunesse a lui de très bonnes relations avec les associations de ressortissants étrangers, sans parler des jeunes "CH" et étrangers.
Si notre Municipalité ne soigne pas un contact permanent et institutionnalisé avec la communauté étrangère, elle a par contre, par l'intermédiaire de son service "jeunesse" un contact permanent dans la population en générale et étrangère en particulier. En plus de ce contact avec les jeunes, elle soigne les contacts avec le monde scolaire, le monde économique et associatif, lui permettent d'avoir une bonne vue d'ensemble ce qui lui donne toute latitude de réagir si le besoin venait à se faire sentir.
La commune fournit, par le biais du Greffe municipal, une information exhaustive aux candidats à la naturalisation. L'administration met à disposition des documents traduits, dans la mesure où ils existent.
Au sein du personnel communal, il y a quelques années déjà que l'engagement de nouveaux collaborateurs n'est plus limité aux seuls citoyens suisses. Si, à qualification égale, le fait qu'il soit de nationalité suisse ou non ne pèse pas dans la balance.

Nouvelle loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme
(du 23 janvier 2007)
Selon la nouvelle loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme, l'art 5 stipule que:

Postulat

Pour mettre en œuvre sa politique d'intégration et de prévention du racisme, le Conseil d'Etat s'appuie sur les organes suivants:

- Le coordinateur cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme
- La chambre cantonale consultative des immigrés

Le poste de la coordinatrice cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme (CIEPR) est, depuis le 1er janvier 2005, rattaché au Service de la population (SPOP). La coordinatrice a pour principales missions de :

- stimuler la compréhension réciproque entre populations suisse et étrangère et faciliter leur cohabitation;
- créer un cadre favorable à l'égalité des chances et à la participation à la vie en société;
- être la répondante cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, aussi bien pour les communes, l'administration cantonale et la Confédération que pour les particuliers et les associations;
- coordonner l'action du canton en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Les délégués cantonaux auront dorénavant un rôle clef dans l'examen des projets et dans la gestion du crédit fédéral.
Pour exemple, c'est pourquoi la coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme a présenté un appel d'offre pour le point fort 1 du programme (pour 2008) qui fixe les domaines financés et les modalités de dépôt (avant nov. 2007) de projets dans le canton de Vaud (voir annexe 1)
A l'art 13, de la nouvelle loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme il est notamment mentionné que:
Les **autorités** communales et cantonales **collaborent** en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Afin de faciliter la collaboration, **chaque commune désigne un coordinateur, un répondant** (A défaut, la loi désigne d'office le syndic) pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme

Notre Municipalité **a d'ailleurs déjà désigné ce coordinateur** en la personne de notre municipal des affaires sociales de la formation, jeunesse et cultes, M. Michel Walter.

Conclusions
Dans un premier temps il ne nous semble pas nécessaire de mettre en place une action lourde, telle la création d'une CISE, mais de **rester ouvert à une approche pragmatique et ponctuelle**.
En effet, la commune compte plusieurs acteurs dynamique soit:

- la SDC – trait d'union (!) une société organisatrice ou participative aux diverses manifestations (marché du goût, Noël des enfants, fête du printemps, festival du théâtre, cours de taille etc. etc.)
- les clubs sportifs, (FCC, HCC, SFG, GH etc. etc.) avec des tournois, des centaines de juniors, des équipes actives avec des membres de toutes nationalités
- un service jeunesse au contact de nos jeunes et de leurs parents, qui organise aussi des manifestations (FestiCrissier et autres)
- les associations culturels et autres (fleurs d'automne, fanfare, chant,) sans oublier les associations type Villa Mea, Garcia Lorca, Albanie-Suisse.

A ce stade et vu le terreau dynamique des "sociétés locales" de la structure socioprofessionnelle de notre population et du profil à tendance résidentiel de notre commune continuons à soutenir l'intégration en favorisant l'existant, nos sociétés et

associations sociales, culturelles sportives et politiques. Pas besoin d'une commission supplémentaires.
Il sera assez tôt de revoir la problématique si le profil de la population venait à changer radicalement. Mais il faudrait alors disposé au moins :

1. d'une photographie de la population étrangère "crissiroise" sous l'angle de l'intégration
2. d'une liste des priorités dans les domaines de l'accueil et de l'intégration de la population étrangère domiciliée à Crissier, en relation et/ou en coordination avec les actions menées ou à mener dans ces domaines, sur le plan local, régional et cantonal.

A ce stade et aujourd'hui il nous semble absolument superflu de vouloir la création d'une commission consultative des immigrés comme il en existe dans d'autres communes.

A et pour Crissier, il nous semble adéquat de:

se contenter du coordinateur selon art. 13 de la loi, comme l'ont fait beaucoup de communes du canton.

Crissier, le 16 septembre 2008

PLIC

CENTRE DROITE CRISSIER
Indépendants · PDC · PRD · UDC

Postulat

Annexe 1:

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service de la population
La coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme

Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne

Projets d'intégration
Point fort 1 : langue et formation

No du projet : **(laisser vide)**	
Traité par : **(laisser vide)**	

Formule de résumé de projet 2008

Nom du projet				
Point fort	1.1.	1.2.	Subvention fédérale demandée en 2008 CHF	
District concerné **(liste possible)**			Coûts du projet 2008 CHF	

Organe responsable (adresse de correspondance)	Nom :		
	Rue + No :		
	NP :	Lieu :	
	Tél. :	Courriel :	Website :
Personne de contact	Prénom :	Nom :	
	Tél. dir./natel :		Courriel :

Brève description du projet :
(auteurs, objectifs visés, groupe cible, mesures envisagées pour atteindre cet objectif. Max 1'500 signes, soit fin de cette page)

Organisations partenaires impliquées dans le projet :	
Autres demandes (CFE (no de projet), villes, canton, Loterie romande, etc.)	